# L'émergence de la notion de « complément » est-elle une invention ou une innovation ?

#### Bérengère Bouard

Histoire des théories linguistiques (HTL) berengere.bouard@linguist.jussieu.fr

Dans l'histoire de la terminologie grammaticale française, nous pouvons situer précisément l'apparition du terme de « complément ». Le terme de *complément* apparaît en 1747 dans *Les vrais principes de la langue françoise* de l'abbé Girard, dans l'expression de « complément du raport » (1747, vol. 1 : 75, vol. 2 : 181). Dumarsais emploie également le terme dans les différents articles qu'il écrit pour l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et D'Alembert, il évoque notamment le « complément de la préposition » (Dumarsais, 1729-1756, article « accusatif » : 177). Beauzée, prenant la suite de Dumarsais¹, substitue le « complément » au régime dans l'article « Régime » (*Encyclopédie*, tome XIV : 5) puis il lui accorde une définition spécifique dans *l'Encyclopédie Méthodique* de Panckoucke (1782-1786, article « complément », tome I : 441-447)². Il étend l'usage du « complément » dans sa *Grammaire Générale* (1767) en créant une typologie et une terminologie différenciées. Mais le terme ne se généralise pas d'emblée, et son prédécesseur, le « régime », perdure.

Pour autant, il n'est pas vrai que le phénomène de la complémentation verbale n'est pas décrit auparavant. L'idée d'un syntagme qui complète le sens du verbe et qui en dépend syntaxiquement, est présente dans le discours des grammairiens avant l'apparition du terme en 1747. En effet, la catégorie fonctionnelle de « complément » apparaît partiellement, sous d'autres termes et d'autres concepts. Le « régime », notion provenant de la tradition des grammaires latines, joue ce rôle depuis les premières grammaires du français jusqu'au milieu du 19e siècle. C'est aussi le cas du « modificatif » chez Buffier (1709) reposant sur l'opération de « modification », notion interférant avec celle de la « particularisation » réalisée par le « régime », ou encore du « déterminant » et de la « détermination » chez Dumarsais (1729-1756). Autrement dit, l'apparition du terme ne coïncide pas avec l'invention de la catégorie moderne³, qui s'élabore dans la longue durée à partir de concepts autres.

#### Face à ces deux constats :

- i) le décalage entre la création terminologique isolée de « complément » et la construction conceptuelle sur la longue durée.
- ii) le maintien du « régime » après la définition du « complément »,

on peut se demander dans quelle mesure l'émergence de la notion de complément est une « invention ».

La notion d'« invention » est définie comme l'« acte de trouver quelque chose; (la) production d'idées ou de choses nouvelles, par combinaison nouvelle des moyens en vue d'une fin. » (Auroux, 1990, *Encyclopédie philosophique universelle*, II *les notions philosophiques, dictionnaire*, vol. 1 : 1374)<sup>4</sup>. Autrement dit, l'invention correspond à la production d'une connaissance nouvelle. En outre, la notion d'« invention » s'oppose à la notion de découverte :

Pour les réalistes (ou platoniciens) « invention » s'oppose à « découverte ». Ce dernier terme se dit, dans ce cas, de ce qui préexistait à la connaissance nouvelle. Chez les autres, les deux termes sont plutôt traités comme synonymes. (ibid.).

Il est nécessaire de distinguer ici la découverte d'un fait (linguistique, interne à la langue) et la découverte d'une notion expliquant les faits (un savoir métalinguistique, une connaissance sur la langue). La notion d'invention est aussi à opposer à celle d' « innovation ». L' « innovation » consiste à stabiliser l'invention dans un espace social et à lui conférer le statut de connaissance scientifique.

La différence entre les deux termes (qui échangent parfois leur valeur sémantique) provient de ce que toute invention ne se transforme pas en innovation (...). (Auroux,

1990, Encyclopédie philosophique universelle, II les notions philosophiques, dictionnaire, vol. 1 : 1313).

Notre objectif est de rechercher en quoi le « complément » apparaît comme une connaissance nouvelle qui va se stabiliser dans le discours grammatical. En quoi est-il un savoir nouveau sur la langue ? Incidemment, cette question en soulève d'autres, dont celle du statut particulier de l'invention en sciences du langage, et de la relativisation de la notion de « progrès » dans la science grammaticale ; peut-on dire que le « complément » est mieux que le « régime » en tant qu'outil de l'analyse syntaxique?

Nous proposons d'examiner ici un moment charnière dans l'histoire de la syntaxe : le passage du « régime » au « complément », en nous demandant dans quelle mesure l'émergence du « complément » apparaît comme une « invention ». Dans un premier temps, nous tentons d'identifier les traits de « nouveauté » du complément en comparant les deux notions. Dans un second temps, nous avançons comme élément de réponse principal que la construction du concept de complément ressortit en fait à l'évolution globale d'un faisceau de notions et de représentations grammaticales tenant à la structure de la proposition (la transitivité verbale, la notion de « genre verbal », le nombre et la forme des constituants dans le modèle propositionnel adopté).

# 1 Les concepts de *régime* et de *complément* : quelles similitudes ? quelles différences ? quelle nouveauté ?

On peut définir un concept comme un complexe constitué d'une définition, manipulant un contenu idéel, impliquant parfois d'autres concepts, relié à une terminologie. On peut ajouter une série de faits auxquels la définition s'applique, eux-mêmes représentés par des exemples. Chacun de ces éléments se trouve être soumis à l'histoire, et le concept ne forme pas une entité de signification stable ou fixe. L'histoire du *complément* n'est pas l'histoire d'une invention *ex nihilo* mais c'est celle d'une construction longue et complexe, à partir de divers termes hérités ou forgés, et à partir d'autres notions provenant de la logique ou de la grammaire. Le « complément » se construit notamment en interférence avec le « régime »<sup>5</sup>. C'est en relevant les points de convergence et les points de divergence que l'on observe le mieux la nouveauté existant entre les deux notions.

#### 1.1 Les points de convergence entre le régime et le complément

Premièrement, il faut noter qu'aucun de ces deux termes ne provient du domaine spécialisé et technique de la logique (à l'inverse d'« attribut », « prédicat »<sup>6</sup>, ou « objet »).

La notion de régime provient du vocabulaire de Priscien mais elle se développe au Moyen-Age:

La notion médiévale de *rection* semble avoir pour origine l'idée d'exigence qui se trouve chez Priscien; certains noms, par leur nature, exigent un cas oblique, comme *fils* demandant le génitif. (Rosier, 1983 : 139)<sup>8</sup>.

Pierre Hélie explique ainsi que le terme de *régir* est employé pour désigner la relation du verbe au nominatif au moyen d'une métaphore militaire; le verbe gouverne le nominatif comme le chef gouverne son armée (ibid., et Chevalier, 1968 : 55). Le régime est défini à l'aide de différentes images<sup>9</sup> dont le point commun est l'idée d'un rapport de domination. Cependant, sa définition est variable et la notion n'est pas encore totalement stable au Moyen-Age. Alexandre de Villedieu<sup>10</sup> emploie le terme de *regimen* dans le chapitre 8 du *Doctrinale puerorum*, associé à ceux de *rector*, *regere* et *gubernare* (Colombat, 1999 : 428-429). Le terme est traduit et emprunté directement par les premiers grammairiens du français. La dépendance au verbe est pensée en termes de « régime » et les fonctions sont décrites à l'aide du système des cas. L'idée que le verbe « gouverne » le nom qui le suit c'est-à-dire qu'il impose un cas à sa suite, s'implante solidement dans la grammaire française. Quelques grammairiens, comme Palsgrave (1530) ou Ramus (1562, 1572) <sup>11</sup>, tentent de différencier les types de régimes, ce qui est souvent visible par le traitement du pronom ou de la préposition et de l'adverbe<sup>12</sup>. Le substantif « complément » n'apparaît lui qu'au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, de façon minoritaire au sein d'un réseau terminologique varié,

séparé du traitement du verbe ou des fonctions, en lien avec la préposition pour désigner le syntagme qui la suit, qui lui est « conséquent ». Chez Girard, le terme apparaît au sein du discours II sur les parties d'oraison (vol. 1 : 75), puis du chapitre spécialement consacré aux prépositions (Girard, 1747, vol. 2 : 181). Les prépositions sont les manifestations du « propre génie de nôtre langue » qui suppléent aux cas (op. cit. : 180). Elles indiquent « un raport déterminatif » en lien avec les autres « parties d'oraison » (substantifs, pronoms, adjectifs, verbes et nombres) c'est-à-dire qu'elles servent à « restraindre l'étendue de leur acception » et leur permettent de « recevoir réciproquement diverses déterminations de sens (...) » (op. cit. : 181). Le groupe qui suit la préposition est placé sous son *régime* « pour être le complément du raport et en former le sens entier » (Girard, 1747 : 181)<sup>13</sup> comme dans *tendre sans foiblesse, coquin à pendre, homme de rien, parler avec fermeté* (ibid.). Le « complément du rapport » n'est pas plus amplement décrit, mais il apparaît clairement sous trois aspects essentiels. Premièrement, il est remarquable que la première occurrence du terme, connue à ce jour, de « complément » est liée à une définition de la préposition comme partie du discours incomplète, conception qui perdurera longtemps. Deuxièmement, elle est liée à une conception de la préposition comme forme rectrice. Girard explique bien que les mots qui la suivent sont sous son « régime » :

Les prépositions doivent être toujours à la tête des mots qu'elles régissent, c'est-à-dire de ceux qui forment le complément du raport qu'elles indiquent. C'est même de cette place qu'elles ont tiré le nom qu'elles portent; préposition signifiant dans l'étymologie un mot qui se place avant d'autres. (op. cit. : 234)

Cependant, le « complément du rapport » ne prétend à aucune fonction logico-syntaxique, il est plutôt assimilé à une sous-division sémantique à l'intérieur de la fonction quelle qu'elle soit. En effet, sur le plan sémantique, on comprend que c'est la préposition, selon le « raport » qu'elle exprime, qui oriente le sens du complément <sup>14</sup>. En somme, le « complément du raport » désigne la séquence post-prépositionnelle dont la forme et le sens sont dirigés par la préposition. Sous la plume de Dumarsais, l'expression de «complément de la préposition » apparaît à plusieurs reprises, dans différents articles de l'Encyclopédie (« Accusatif » <sup>15</sup>, « Article » <sup>16</sup>, « Adverbe » <sup>17</sup>, « Construction » <sup>18</sup>). La préposition est considérée comme une partie du discours incomplète qui crée l'attente d'un autre terme à sa suite, comme chez Girard :

Il est allé à, à n'énonce pas tout le sens particulier; et je me demande où? on répond, à la chasse, à Versailles, selon le sens particulier qu'on a à désigner. Alors le mot qui achève le sens, dont la préposition n'a énoncé qu'une partie, est le complément de la préposition, c'est-à-dire que la préposition et le mot qui la détermine, font ensemble un sens partiel, qui est ensuite adapté aux autres mots de la phrase en sorte que la préposition est, pour ainsi dire, un mot d'espèce ou de sorte, qui doit ensuite être déterminé individuellement : par exemple, cela est dans; dans marque une sorte de manière d'être par rapport au lieu : et si j'ajoute dans la maison, je détermine, j'individualise, pour ainsi dire, cette manière spécifique d'être dans. (op. cit. : 458).

La préposition impliquée par le verbe nécessite d'être complétée, mais elle n'est pas présentée comme soudée au verbe et c'est avec le mot qui la suit qu'elle forme un syntagme analysable en soi et par rapport aux autres groupes constituant la phrase. Ce syntagme prépositionnel se rapporte ensuite au verbe dont il restreint la signification. La complémentation du verbe s'effectue donc en deux temps. Elle prend forme tout d'abord par la préposition qui a un statut central ; nous voyons bien que c'est elle qui dirige le complément du point de vue syntaxique et sémantique. Ensuite, le groupe prépositionnel est mis en relation avec le verbe qui la précède. Ainsi, c'est le groupe entier, formé de la préposition suivie de son complément, qui joue un rôle logico-syntaxique dans la proposition. Dans l'exemple « Celui, qui me suit, dit J. -C., ne marche point dans les ténèbres»<sup>19</sup>, le groupe *ne marche point dans les ténèbres* est analysé comme l'attribut, comprenant le verbe avec une négation, suivi d'une modification du verbe *marcher* : dans les ténèbres, composé de la préposition dans et du « complément de la préposition » (1729-1756 : 451-452)<sup>20</sup>. Cet emploi du « complément » en lien avec la préposition est repris par Beauzée<sup>21</sup>, et perdurera longtemps (Loneux 1799<sup>22</sup>, Lévizac 1809<sup>23</sup>, Bescherelle 1834<sup>24</sup>, Burggraff 1863<sup>25</sup>).

En outre, le « régime » et le « complément » ont en commun de construire leur signification sur les concepts de « détermination », « modification » ou « particularisation ». Chez Buffier (1709) le « régime » est défini comme opérant une « particularisation »<sup>26</sup> dans trois cas. Dans « le pasteur connoît

ses brebis »; « ses brebis » est le régime du verbe « parce que c'est l'objet qui particularise la signification du verbe *connoît*, marquant en particulier ce que le pasteur connoît » (ibid), dans « vous êtes savant », l'adjectif « savant sera le régime parce que savant particularise ici le verbe être » (ibid.), et dans « un ami de plaisir (...) la signification d'un ami est particularisée par le mot de plaisir » (op. cit. : 62). Le point commun de ces « régimes » est bien de « particulariser » la signification du mot auquel ils se rapportent :

Tous les noms ou même tous les mots qui servent ainsi à particulariser la signification d'un autre mot sont le régime de ce mot (op. cit. : 61)

La « particularisation » peut s'entendre comme la sélection d'un élément précis qui entraîne une restriction de l'ensemble des individus auxquels le sens du nom ou du verbe pourrait s'appliquer. Mais différentes unités ou syntagmes appelés « modificatifs » sont reconnus aussi comme réalisant une « modification » (en particulier adverbe, préposition, conjonction)<sup>27</sup>. Le *modificatif* indique une circonstance ou une « modification » du nom-sujet ou du verbe-attribut, et du point de vue de l'analyse syntagmatique, il constitue une expansion interne de chacun des groupes *sujet* et *attribut* (Buffier, 1709 : 9 : 49) comme dans « *le zèle sans prudence agit témérairement* » (op. cit. : 49)<sup>28</sup>. Dumarsais utilise lui la notion de « détermination » pour penser et décrire la complémentation. La notion de « détermination » est redéfinie et le *rapport de détermination* (*vs* le *rapport d'identité*) remplace la *syntaxe de régime* de Port-Royal, devenant alors le fondement des relations de dépendance (Dumarsais, 1729-1756 : 456-458). Lorsque le verbe est transitif direct, Du Marsais parle de « déterminant » du verbe :

Il en est de même des verbes actifs : quelqu'un me dit que le roi a donné ; ces mots a donné ne font qu'une partie du sens particulier, l'esprit n'est pas satisfait, il n'est qu'ému, on attend, ou l'on demande, 1° ce que le roi a donné, 2° à qui il a donné. On répond, par exemple, à la première question, que le roi a donné un régiment : voilà l'esprit satisfait par rapport à la chose donnée, régiment est donc à cet égard, le déterminant de a donné, il détermine a donné. (op. cit. : 458)

Cependant, Dumarsais mentionne aussi le terme de « déterminatif » (op. cit. : 515-516). Tous les compléments essentiels sont ainsi considérés comme des « déterminants » ou « déterminatifs » du verbe car il y a autant de déterminations que de questions que nous pouvons poser à propos de l'action :

Un verbe doit être suivi d'autant de noms déterminans, qu'il y a de sortes d'émotions que le verbe excite nécessairement dans l'esprit. J'ai donné : quoi? et à qui? (Dumarsais, 1729-1756 : 460)

On retrouve ici le verbe *donner* traditionnellement pris comme exemple pour différencier les deux types de régimes, direct et indirect, ainsi que les questions traditionnelles de repérage.

La première définition du « complément » par Beauzée repose sur la notion de détermination :

On doit regarder comme complément d'un mot ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification de quelque manière que ce puisse être. (Beauzée, 1782-1786, Encyclopédie Méthodique, Article « Complément », tome I : 441)

Mais il lui accorde ensuite une signification générique ; le « complément » apparaît alors comme un concept englobant, s'étendant à de multiples faits de dépendance grammaticale :

Le complément d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification. (Beauzée, 1767, Grammaire Générale, tome 2, « Du complément » : 44)

On doit regarder comme complément d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque manière que ce puisse être. (E.M., « complément » : 441).

En somme, « Régime » et « complément » participent d'une même invention ; celle de l'élaboration de la catégorie fonctionnelle de complément, et d'une même description linguistique : celle du procédé de complémentation. De ce point de vue, le passage du « régime » au « complément » consiste en un simple

remplacement d'une notion par une autre<sup>29</sup>, sans caractère de nouveauté (hormis la création terminologique), sans véritable modification conceptuelle :

Entre la première apparition de la notion de complément et l'utilisation de la notion de régime, il n'y a qu'une différence de nomination : le nom de complément est une invention des Lumières mais il n'y a pas d'article Complément dans l'Encyclopédie, B.E.R.M. s'explique sur cette absence dans l'article Gouverner (...) (Autrement dit) l'invention de la notion de complément apparaît comme une simple innovation terminologique : (...) (Auroux, 1973 : 64-65)

Mais Beauzée invite à ne pas confondre les deux termes de « régime » et de « complément » (article « régime » <sup>30</sup>). En effet, la naissance du « complément » marque un changement de perspective dans l'analyse, la notion se construisant également en opposition avec le « régime », issu de la tradition latine.

#### 1.2 Les points de divergence entre le régime et le complément :

Le régime est issu d'une conception de la dépendance syntaxique selon la « nature », le « pouvoir » des mots. Cette force se traduit par une modification morphologique. Le régime, dans la grammaire latine implique un cas, c'est-à-dire la modification morphologique, visible, du terme qui suit. « Régir » signifie alors impliquer un cas. Ce concept sert de support à la distinction entre deux types de syntaxe, distinction formulée et théorisée par Despautère, entre « la syntaxe de régime » et « la syntaxe de concordance ». La « Syntaxe de régime » définit l'emploi et la valeur des cas, et la « syntaxe de concordance » règle les questions d'accord. Ces deux pôles du domaine syntaxique demeurent dans la Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal (1664 : 157-158), la «syntaxe de régime » recense les cas qui suivent les prépositions ou les verbes. A l'inverse, le « complément » n'est attaché à aucune considération sur le « pouvoir » des mots et ne renvoie à aucune modification morphologique imposée. Sous la plume de Beauzée, les définitions du « complément » évoluent et se détachent de la tradition latine pour prendre un sens grammatical générique. Le « complément » désigne ce qu'il évoque ; l'ajout d'un terme ou d'une séquence linguistique à la suite d'un autre, les deux unités entretenant une relation de dépendance ne correspondant pas à une opération logique précise ni à une modification morphologique casuelle. Inventer le complément revient en fait à refuser l'existence de cas pour les noms français (jusqu'aux Encyclopédistes les grammairiens du français décrivent une déclinaison des articles, noms et pronoms) et à fonder les bases d'une nouvelle syntaxe française, non plus sur la latine, mais sur les spécificités de la langue française. L'opposition entre syntaxe de régime et syntaxe de concordance est remplacée par la distinction énoncée par Dumarsais entre deux rapports syntaxiques entre les mots : le rapport de détermination et le rapport d'identité. Le rapport de détermination est marqué par l'ordre : mot déterminé/mot déterminant, et par les prépositions. Ce changement de perspective syntaxique entraîne, dans le discours des Encyclopédistes, la spécialisation du régime pour les langues casuelles et le délaissement des cas comme catégories de fonction, notions jugées inappropriées pour l'analyse du français<sup>31</sup>.

Par ailleurs, une autre différence observable entre le complément et le régime, est que la définition du complément par Beauzée s'accompagne d'une typologie spécifique nouvelle. Alors que le régime ne s'associait qu'à deux caractérisations (forme directe ou indirecte) régime *absolu/respectif* chez Buffier (1709 : 62-63), régime *indirect ou relatif/direct ou absolu* chez Restaut (1732 : 253, 256), le « complément » est le support d'une caractérisation multi-critères donnant lieu à des productions terminologiques foisonnantes au 19e siècle. L'évolution du réseau terminologique de la complémentation suit différentes étapes que nous ne pouvons détailler ici mais dont nous rappelons le mécanisme général<sup>32</sup>. On note tout d'abord un transfert des caractérisations du régime vers le complément, ensuite les grammairiens inventent des qualificatifs spécifiques au complément (selon son sémantisme comme c'est le cas pour les *circonstanciels* de Beauzée, selon son caractère nécessaire ou non chez Domergue qui distingue les compléments *éloignés* et *prochains*), la terminologie du régime peut coexister avec celle du complément (engendrant des systèmes de désignation doubles ou plus complexes), avant que le complément ne devienne le principal nom de la catégorie au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Ceci s'explique par le fait que le « complément » reçoit un sens plus large que le « régime ». Entendu comme hyperonyme, le

complément désigne des réalités plus larges que le régime, et recouvre tous les cas sauf le nominatif (accusatif, datif, génitif, ablatif). Aux yeux de certains grammairiens, comme Domergue<sup>33</sup>, la notion de « complément » peut apparaître plus « pratique » pour cette raison. L'écueil de l'application de cette conception du « complément » est que le terme peut servir à désigner tout mot ou groupe de mots, attaché à l'unité qui le précède, comme chez Bescherelle<sup>34</sup>.

En somme, on distingue quatre stades, qui peuvent se chevaucher, dans le processus d'émergence de la notion de « complément ». Tout d'abord, la construction des notions préliminaires de « modification », « détermination », « particularisation », ensuite l'apparition du terme en lien avec une définition positionnelle spécifique liée à la préposition, cette phase est suivie de la définition du « complément » comme substitut du régime, puis de l'élargissement de sa signification vers un sens grammatical générique.

Pour autant, la notion de complément est-elle plus utile, plus avantageuse, que celle de régime ? On peut apporter un élément de réponse à cette question en observant les modalités de réception de la notion de « complément » par les grammairiens de la fin du 18<sup>e</sup> siècle et du début du 19<sup>e</sup> siècle : quel succès reçoit-elle ? comment est-elle jugée par les grammairiens de cette époque ? Certains, lecteurs de l'Encyclopédie, l'adoptent rapidement et reconnaissent une importance à ce qu'ils jugent être une invention, mais ils sont isolés (Père François Xavier 1776, Thurot 1796, Domergue 1798, Silvestre de Sacy 1799). Chez Condillac et les Idéologues, la nouvelle catégorie n'est quasiment pas utilisée. Les auteurs de grammaires générales, connaissant les articles de l'Encyclopédie, ont tendance à l'intégrer, tout en conservant le régime pour certains, comme Thiebault (1802). Dans les années 1830-40 le complément tend à se généraliser dans les grammaires d'usage (Bescherelle, 1834, Boniface, 1843).

Aux questions suivantes : qu'est-ce qui est nouveau entre le régime et le complément ? qu'est-ce qui change dans le passage du régime au complément ? Nous pouvons répondre que c'est la conception de la syntaxe (identité/détermination, abandon des cas), ce qu'a montré Chevalier (1968). Mais on peut avancer aujourd'hui une nouvelle hypothèse : c'est toute la représentation de la proposition dans la grammaire qui est en mouvement. En réalité, l'émergence du « complément » n'est pas un phénomène isolé, c'est le versant visible de l'évolution de la conception de la structure propositionnelle et de la prise en compte par les grammairiens du français de la problématique de la transitivité verbale.

## 2 L'évolution de la structure propositionnelle : verbe transitif et constituants de la proposition

La question de la définition du complément *versus* celle de régime, est en relation avec celle de la représentation de la proposition dans la grammaire et avec celle du statut du verbe dans la structure propositionnelle.

En effet, le verbe, dans le modèle propositionnel de la grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, prend nécessairement la forme du verbe être à la troisième personne et au présent de l'indicatif, c'est le « verbe substantif » (GGR, 1845 [1664]: 47-48), il est suivi du participe présent (analysé comme « attribut ») (GGR, 1845 [1664]: 47)<sup>35</sup>. Cette structure pose différents problèmes dans l'analyse grammaticale. Premièrement, ce schéma propositionnel impose la réécriture de chaque verbe au moyen du verbe substantif. Dans les pratiques grammaticales, ceci se traduit par une réduction de tous les énoncés au modèle initial tripartite: sujet-est-adjectif/participe, et par une lecture attributive de la proposition. Deuxième point, corrélé au premier, ce modèle écarte l'analyse du verbe comme noyau de transitivité. On peut alors considérer le modèle tripartite comme un frein à l'émergence de la catégorie de verbe transitif, cette histoire étant inscrite de façon plus large dans celle du classement des «genres du verbe » hérités de la tradition latine. Celle-ci distingue les verbes actif, passif, neutre, commun et déponent, en se fondant sur la morphologie latine (l'opposition –o/-or) mais aussi sur le sémantisme lexical (action/passion) du verbe ou sa construction (le cas, la possibilité de transformation passive)<sup>36</sup>. Durant tout l'âge classique cette typologie des verbes se transmet de façon stable, les grammairiens reproduisant les principales catégories de verbe actif, passif, ou neutre, notamment la Grammaire

Générale et raisonnée de Port-Royal, mais ce calque du modèle latin se réalise avec des transformations. En effet, l'opposition formelle étant absente en français, les définitions des catégories se centrent sur le critère sémantique, tandis que l'absence de cas conduit à identifier les classes à partir de la notion de régime puis de complément. L'évolution du modèle de classement des verbes s'articule clairement à l'émergence de la fonction de complément et à l'évolution de la structure propositionnelle. Ainsi, Beauzée (1767) inaugure la période de remise en question du système traditionnel des genres du verbe, en distinguant le verbe absolu (intransitif) du verbe relatif (transitif) en contrepoint de la différence entre compléments immédiat (direct) et médiat (indirect), et objectif, primitif ou relatif, secondaire. Cet ébranlement se poursuivra jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, moment où l'on distinguera la « voix » du verbe ou forme du verbe, de son sémantisme et de sa construction (Jullien, B., 1832, 1852-1854)<sup>37</sup>. Cette évolution est parallèle au processus de déconstruction de la structure propositionnelle tripartite érigée comme modèle par Port-Royal. Les grammairiens adoptent plusieurs positions allant de l'adoption pure et simple à la déconstruction totale<sup>38</sup>. On propose ici une échelle théorique des réactions observées face au modèle propositionnel initial, sachant que ces positions ne se succèdent pas ; elles n'obéissent pas à une évolution linéaire mais illustrent différentes tendances dans le processus de déconstruction.

#### 2.1 L'adoption univoque et fidèle : sujet- est- attribut

Dans ce premier cas, le modèle propositionnel de la *GGR* est adopté sans modification, ce qui est particulièrement observable chez les Idéologues et les enseignants des Ecoles Centrales, l'institutionnalisation d'un programme d'Idéologie concourant à la stabilité et à la diffusion de la doctrine. Le verbe est identifié au *verbe substantif*, la typologie des « genres » du verbe est réduite à l'opposition de l'expression de l'action ou de l'état, comme chez Condillac. Condillac cite d'emblée les Messieurs de Port-Royal ainsi que Dumarsais (1775, *Grammaire*: 1) et conserve le modèle tripartite comprenant la décomposition du verbe. Ainsi, l'exemple qui suit « Corneille est poète » (ibid.) correspond à l'association d'un sujet et d'un attribut, qui sont « les signes des deux idées que vous comparez » (Condillac, 1775, Grammaire : 102), au moyen du verbe *être* qui demeure le « signe de l'opération de votre esprit qui juge du rapport entre Corneille et poète » (op.cit. : 103). Ce qu'il résume ainsi :

Toute proposition est donc composée d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. (ibid.)

L'analyse est identique au début du chapitre suivant :

Considérons actuellement les trois termes d'une proposition. Le sujet et la chose sont on parle, l'attribut est ce qu'on juge lui convenir et le verbe prononce le rapport de l'attribut au sujet. Telles sont les idées qu'on se fait de ces trois sortes de mots. (op. cit.: 107)

Le verbe est toujours décomposé en *est* suivi du participe présent, la proposition « s'exprime par conséquent avec trois mots ou avec deux équivalents à trois. *Je parle* par exemple est pour *je suis parlant*. » (op. cit. :03). Par ailleurs, Condillac ne propose pas de classement des verbes et simplifie le système à l'opposition entre *verbe d'action* et *verbe d'état*. Dans le chapitre VI « Du verbe » parmi les « Eléments du discours » (Condillac, *Grammaire*, 1775, p.160) on ne trouve aucune référence à la notion de transitivité. Les points présentés concernent les personnes, le temps, les modes, la conjugaison, et les formes composées. Le verbe *être* est « proprement le seul » (ibid.). Enfin, il ne parle pas de *complément* mais utilise la notion d'« accessoire » (op. cit. : 115) pour décrire les dépendances du verbe, ainsi que celle de « modification » (tome 2, *Art d'écrire et de raisonner* : 31).

### 2.2 L'adoption du modèle mais en combinaison avec le complément : sujetverbe-attribut (complément)/ sujet-verbe-attribut-complément

Dans ce second cas, le *verbe substantif* est conservé mais le complément est évoqué, comme un constituant supplémentaire dont les caractéristiques sont absconses. Deux cas de figure se présentent.

- i) le complément est mentionné et appartient à l'attribut, comme chez Serreau et Boussi (1824). Le modèle propositionnel prend la forme suivante : sujet-être-attribut-objet-adjoints : « Une proposition se compose nécessairement d'un sujet et d'un attribut lié au sujet par le verbe pur (...) ainsi dans cette proposition j'aime l'étude, je est le sujet, aime est l'attribut composé de suis aimant, l'étude est l'objet direct, c'est-à-dire le signe de l'objet sur lequel se porte directement l'action, ce que quelques grammairiens appellent complément (...) ». Or les grammairiens réservent le terme de complément au syntagme prépositionnel (complément du nom ou complément indirect du verbe) ou à la proposition complément d'une autre : « .. mais je ne veux appliquer cette dénomination dans ce sens qu'à une proposition qui devient l'objet direct d'une autre proposition logique. Hors de là j'appelle complément un mot précédé d'une préposition qui a pour antécédent le sujet ou l'objet direct ou indirect d'une proposition comme dans ces exemples une étincelle de feu a brûlé le pan de mon habit, obéissez aux ordres de vos chefs. » (op. cit., p. 358-359).
- ii) le complément est extérieur à l'attribut et se greffe au noyau tripartite, comme chez Domergue (1798). Domergue conserve en effet l'analyse tripartite de la proposition : sujet-verbe-attribut, il désigne ses trois composantes à l'aide d'une nouvelle terminologie formée sur le verbe *juger* en latin « judicare » : *judicande judicateur judicat*<sup>39</sup>. Il ajoute ensuite à ce schéma une quatrième partie qui est le « complément » <sup>40</sup> mais celui-ci ne s'applique pas au *judicateur*<sup>41</sup>. Le complément apparaît comme un quatrième constituant, faisant suite aux trois autres. Cependant il semble parfois inclus dans le *judicat*, Domergue expliquant que c'est « le *judicat* qui contient le complément et le complément du participe » (op. cit., p. 17), le complément participant aussi de la « chose jugée ».

Le fait est que le complément reçoit la plupart du temps une place ambiguë dans ces grammaires. Souvent, il n'est pas possible d'identifier sa place, les deux descriptions pouvant être disjointes (analyse de la proposition du point de vue grammatical/ du point de vue logique). Cette coexistence (indifférenciée) d'une structure propositionnelle attributive et d'une structure transitive, crée de nombreux problèmes dans l'analyse tels que celui de la détermination de la portée des compléments suivant le verbe : sont-ils compléments du *verbe substantif*, ou du participe (appelé aussi adjectif, modificatif ou modatif) tiré du *verbe adjectif*? Soit les grammairiens séparent les compléments du verbe *être* et ceux du participe (sur le modèle de Condillac distinguant les *accessoires* du verbe et ceux de l'attribut) soit ils affirment que le verbe *être* se suffit à lui-même (comme Domergue<sup>42</sup>), donc tous les compléments sont des compléments du participe.

#### 2.3 L'adoption du modèle initial en concurrence avec un autre modèle

On observe une troisième attitude qui consiste à conserver la structure attributive originelle en parallèle de l'ébauche d'une structure transitive. Cette position est notable lors de la période de transition qui précède l'abandon du modèle initial, c'est-à-dire dans les grammaires générales tardives. Les grammaires générales du milieu du 19<sup>e</sup> siècle prolongent la grammaire générale de l'âge classique. Elles adoptent donc un modèle propositionnel majoritairement tripartite (ou augmenté) où la décomposition du verbe est acquise comme une évidence<sup>43</sup>, elles reprennent aussi pour la plupart une division des mots inspirée de la *GGR* ou de Harris en un système binaire ou ternaire des classes de mots. L'intégration du complément est très nette chez certains (Caillot, Poitevin, Jullien, Lavielle, Leterrier) mais d'autres conservent le régime comme seule fonction (Jonain) ou comme synonyme du complément (Montémont, Poitevin), ou bien ne comportent pas de syntaxe (Montlivault, Barthe) ou quasiment pas (Jonain). Ceci s'accompagne d'une conservation de la distinction *syntaxe de concordance, d'accord* ou *d'identité*, face à la *syntaxe de régime* parfois renommée *syntaxe de complément* (Bel), *de dépendance* (Burggraff) ou de *détermination* (Leterrier). Les textes témoignent aussi de la connaissance des écrits de Dumarsais, Condillac, Court de Gébelin et Destutt de Tracy, mais surtout de Beauzée, dont la distinction des verbes peut être reprise (Burggraff).

### 2.4 L'adoption d'un modèle autre : sujet + x - verbe + x, y, z

Dans ce dernier cas de figure, le modèle de la *GGR* n'est absolument pas repris et la description de la structure propositionnelle se réalise à partir de l'adjonction de constituants aux deux groupes essentiels que sont le sujet et le verbe. On l'observe chez Buffier qui inaugure une véritable tendance en inventant le « modificatif », ou chez Girard qui pousse à cinq le nombre de fonctions supplémentaires et fournit un modèle muti-fonctions aux noms nouveaux qui inspirera les derniers auteurs de grammaires générales comme Jullien, ou Montémont. Cette représentation de la proposition s'articule à une remise en question du verbe substantif (Girard, Jullien), ou s'accompagne d'une définition autre. Ces modèles fonctionnels, en rupture avec le modèle propositionnel, d'origine logique, de la *GGR*, n'intègrent pas la décomposition du verbe et s'accompagnent d'une remise en question de la définition du verbe de Port-Royal. Ceci dit, la remise en question du *verbe substantif* n'implique pas pour autant une redéfinition des catégories de fonction, comme cela est observable chez les membres de la Société Grammaticale (1818), dont le problème central est la délimitation des classes de mots.

Des liens évidents existent entre l'émergence du complément, la déconstruction du modèle propositionnel de la grammaire générale et la construction des classes de verbes *transitif* et *intransitif*, sur critère sémantico-syntaxique. Les tentatives de désignation d'un nouveau constituant représentent en effet des aménagements du modèle propositionnel et s'accompagnent d'une redéfinition du verbe. En conséquence, l'émergence de la fonction de complément ne peut être envisagée isolément. Son invention n'est pas un phénomène isolé. Elle s'inscrit dans le mouvement global d'évolution de la structure propositionnelle et elle ne prend sens qu'en relation avec la conception du verbe et des constituants de la proposition.

En guise de conclusion, nous pouvons reconsidérer les questions que nous posions en introduction : en quoi l'émergence du complément est-elle une « invention » ? le « complément » est-il un meilleur outil grammatical que le « régime » ? et tenter d'y apporter quelques éléments de réponse.

Premièrement, ce qui est saillant dans le processus de généralisation et de stabilisation du complément dans le discours grammatical, c'est l'abandon d'un modèle de la proposition. L'histoire du complément est l'histoire de l'invention d'une certaine description de la dépendance syntaxique, à l'aide de notions diverses, notamment empruntées à la logique, et de termes nombreux forgés par les grammairiens. Cette histoire est parallèle à la déconstruction du modèle propositionnel tripartite attributif de la grammaire générale.

Deuxièmement, l'historien des sciences du langage n'a pas de réponse à la question de savoir si le complément permet de mieux décrire, penser, appréhender, représenter, formaliser, ou enseigner la syntaxe du français. L'intérêt d'une étude historique est précisément de montrer qu'il n'existe pas de réponse à cette question. En revanche, ce que l'on observe, dans la perspective d'une histoire sérielle, c'est que les grammairiens adoptent le complément, pas immédiatement ni de façon unanime, et pour des raisons différentes.

#### Bibliographie primaire

- Arnauld, A., & Lancelot, C. (1660) Grammaire générale et raisonnée, Paris : Le Petit.
- Arnauld, A., & Lancelot, C. (1664) *Grammaire générale et raisonnée* [reproduction de l'édition de Paris 1845, suivie des remarques de Duclos, et du supplément par l'abbé Fromant, Genève : Slatkine Reprints, 1993].
- Barthe, F. (1830) Programme des leçons de logique et de grammaire générale, Versailles : Augé.
- Bel, A. (1829) Grammaire françoise élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction, l'orthographe absolue, celle d'usage et la versification, Paris: Hachette, Delalain.
- Beauzée, N. (1767) Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues, Paris : J. Barbou, 2 vol.
- (1782-1786) Encyclopédie Méthodique Grammaire et Littérature, Paris : Panckoucke 2 vol., article « Complément », tome I : 441-447.

- articles de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des* métiers de Diderot et D'Alembert ; « Gouverner » (vol. 7 : 791), « Régime » (vol. 14 : 5), « Préposition » (vol. 13 : 301).
- Bescherelle, frères, Louis-Nicolas; Henri-Honoré (1834) Grammaire nationale, Paris: Bourgeois-Maze, 2 vol.
- Buffier, le Père Claude (1709) Grammaire françoise sur un plan nouveau, Paris : N. le Clerc.
- Burggraff, P. (1863) Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage, Liège : Dessain
- Caillot, N. (1838) Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française, Paris : boulevard du Temple, 2 vol.
- Condillac, Etienne Bonnot, Abbé de (1775) Grammaire (tome 1 du Cours d'Etudes pour l'instruction du prince de Parme), Art de raisonner (tome 2), Parme : Imprimerie royale.
- Destutt, Comte de Tracy, A. L. C. (1805) *Logique*, Paris : Courcier [fac similé Neudruck der Ausgabe Paris 1801-1815 frommann Holzboog, 1977].
- Destutt, Comte de Tracy, A. L. C. (1817) Eléments d'idéologie, 1ère partie Idéologie proprement dite, 2nde partie : Grammaire, Paris : Courcier [Paris : Vrin, 1970].
- Domergue, F. U. (1778) Grammaire françoise simplifiée, Paris, Lyon: Durand neveu.
- Domergue, F. U. (1798-1799) Grammaire générale analytique, Paris : impr. de C. Houel.
- Du Marsais, C. Ch (1729-1756) Les véritables principes de la grammaire et autres textes [Douay-Soublin F. éd., Paris : Fayard, 1987].
- François Xavier, le père (1779) Essai pratique de grammaire raisonnée, Rouen : Laurent Dumesnil.
- Girard, Abbé Gabriel (1747) Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage, Paris : Le Breton, 2 vol.
- Jonain, P., (1835) Grammaire générale contenant les grammaires particulières et complètes du latin et du français parallèlement démontrées, Paris : Aimé André.
- Jullien, B. (1832) Grammaire Générale abrégé de grammaire française, Dieppe : Madame Veuve.
- Jullien, B. (1852-54) Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire (in Cours raisonné), dans le Traité de Grammaire, Paris : Hachette.
- Jullien, B. (1832) Grammaire générale, Dieppe: Madame Veuve.
- Jullien, B. (1852) Traité complet de langue française Cours raisonné de langue française deuxième degré, Paris : Hachette.
- Poitevin, M. P. (1858) Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, dans Cours théorique et pratique de langue française, Paris : Bureaux du magasin pittoresque.
- Lavielle, J.-B. (1819) Grammaire générale et raisonnée, Moreau : Bordeaux.
- Leterrie (1826) Grammaire analytique ou élémens de grammaire générale appliqués à la langue française à l'usage des élèves, Delalain : Paris.
- Levizac, J.-P.-V. Lacoutz, Abbé de (1809) L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Etrangers qui désirent en connaître à fond les principes, les beautés et le génie, Paris : Rémont.
- Lhomond, C.-F. (1780) Elémens de la grammaire françoise, Paris : Colas.
- Lhomond, Charles-François (1828) Grammaire françoise, Paris : Colas.
- Loneux, E. (1799) Grammaire Générale appliquée à la langue française, Liège : L. Bassenge.
- Loneux, Eugène (1799) Grammaire Générale appliquée à la langue française, Liège : L. Bassenge.

- Montémont, A. (1845) Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l'analyse de l'art de parler, considérée dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïques, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres, Paris : Moquet, 2 tomes.
- Montlivaut, E. Comte de (1828) Grammaire générale et philosophique, Paris : A. Pihan Delaforest.
- Palsgrave, J. (1530) Lesclarcissement de la langue françoyse, London: Johann Haukyns [Édition avec introd., traduction partielle et notes, par Susan Baddeley, Paris: Champion, 2003].
- Perron F. (1847) Eléments de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française, Paris : Didot frères.
- Perron F. (1848) Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur, Paris : Didot, Chamerot, Lecoffre, Besançon : Outhenin Chalandre fils.
- Poitevin, M. P. (1858) Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, dans Cours théorique et pratique de langue française, Paris : Bureaux du magasin pittoresque.
- Ramus, P. (1572) Grammaire, Paris: André Wechel. [Éd. par Colette Demaizière, Paris: Champion, 2001].
- Serreau et Boussi (1824) La grammaire ramenée à ses principes naturels ou traité de grammaire générale appliquée à la langue française, Paris : Pélicier.
- Serreau, Jean Edmé (1798) Grammaire raisonnée ou principes de la langue française appropriés au génie de la langue, Paris : Hacquart.
- Sicard, pseudonyme Dracis, Roch-Ambroise-Cucurron, Abbé (1798) Elemens de Grammaire Générale Appliqués à la langue française, Paris : Deterville, 2 vol.
- (1806) Abrégé de la Grammaire générale ou Leçons élémentaires de Langue Française et de Grammaire Générale par Charles Ragneau, Tours: Letourmy.
- Silvestre de Sacy, Antoine-Isaac (1799) Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues, Paris : Fuchs.
- Thiebault D. (1802) *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Paris, 2 tomes [Impression en fac similé, introduction par Daniel Droixhe, Friedrich Frommann Verlag Günter Holzboog KG, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1977].
- Thurot, F. (1796) *Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par. [édition, introduction et notes par André Joly, Genève-Paris : Droz, 1972].
- Vanier, Victor-Augustin, (1827) Traité d'analyse logique et grammaticale, Paris : Garnier.
- et Lemare, Butet, Perrier, Scott de Martinville etc. (1818-1820) *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris*, tome 1er, Paris : Béchet.
- Wailly, Noël-François de (1754) Grammaire françoise, Paris : Barbou.

#### Bibliographie secondaire

- Auroux, S. (1973) «L'Encyclopédie », «Grammaire » et «Langue » au XVIII<sup>e</sup> siècle. Edition présentée et commentée des articles «Grammaire » et «Langue » de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers, rédigés par Nicolas Beauzée et Jacques Philippe Augustin Douchet, Tours : Mame. Coll. Série bleue, Linguistique, 3.
- (1979) La sémiotique des Encyclopédistes. Essai d'épistémologie historique des sciences du langage, Payot : Paris.
- (1981) Le concept de détermination : Port-Royal et Beauzée, *Transactions of the fifth international congress on the Enlightenment*, Oxford : Voltaire foundation : 1236-1246.
- (1982), Empirisme et théorie linguistique chez Condillac, dans SGARD, J. (éd.), *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque Condillac, Grenoble, 9-11 octobre 1980), Paris-Genève : Slatkine, 177-219.

- (1990) dir. Les notions philosophiques -dictionnaire- dans Encyclopédie philosophique universelle (dir. André Jacob), tome 1, Paris : PUF (article innovation : 1313, S. Auroux.)
- (1996) La philosophie du langage, Paris : PUF.
- (1998) La raison, le langage et les normes, Paris : PUF.
- et Dougnac, F., Horde, T. (1982) Les premiers périodiques linguistiques français (1784-1840), *Histoire Epistémologie Langage IV-1*: 117-132.
- (1983) La première Société de Linguistique Paris, 1837, Historiographia Linguistica, X, n° 3, John Benjamins : 241-266.
- Baratin, M., 1994, Sur les notions de sujet et de prédicat dans les textes latins, *Archives et documents de la SHESL* 10, 49-79.
- (1998) Aperçu sur la transitivité chez les grammairiens anciens, dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 15-18.
- et Desbordes, F. (1981) L'analyse linguistique dans l'Antiquité classique, Paris : Klincksieck.
- Berrendonner, A., Et si on remettait la grammaire aux régimes ?, dans Béguelin, M.-J., de Pietro, J.-F., Näf, A. (eds), *Approches interlinguistiques de la compréhension verbale : quels savoirs pour l'élève ?*, Institut de Linguistique de l'Université de Neuchâtel.
- Bouard, B., juin 2008, Proposition et complément dans la grammaire française: l'histoire du *modificatif* (1709-1843), actes du colloque *La structure de la proposition histoire d'un métalangage*, Crêt Bérard (Suisse) Université de Lausanne, 4-7/10/2006, *Cahiers de l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage* (*I.L.S.L*) n°25.
- mars 2008, Du nouveau à propos de l'histoire du complément, *L'Information grammaticale n°117*, Peeters : Paris-Louvain : 3-8.
- à par., L'invention terminologique et conceptuelle du complément dans la grammaire française 1660-1863, actes du colloque des doctorants ColDoc 2007, UMR 7114 MoDyCo Université Paris X Nanterre, Le vocabulaire scientifique et technique en sciences du langage, 20-21/06/2007.
- Bourquin, J. (coord.), 2005, Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX<sup>e</sup> siècle (1802-1870), colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté.
- 2005, Les éléments de grammaire générale de François Perron (1847), dans BOURQUIN, J. (coord.), Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX<sup>e</sup> siècle (1802-1870), colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté: 181-200
- Chervel, A. (1977) Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire, Paris : Payot.
- Chevalier, J.-C. (1968) Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750, Genève : Droz [réédition : Paris, Champion, 2006].
- Colombat, B. (1981) Préposition, cas et syntaxe latine dans l'Encyclopédie, *Histoire Epistémologie Langage, III-2*, 3-20
- (1999) La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique : théories et pédagogie, Grenoble : ELLUG.
- (2003) La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine quelques jalons de Priscien aux premiers Humanistes, *Histoire Epistémologie Langage XXV-1*, 153-174.
- (2006) Les 'accidents' du verbe, les genera verborum et le subjonctif dans les premières grammaires françaises, dans COLBUS, J.-C., HEBERT, B. (dir.), Les outils de la connaissance : enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 95-116.
- à paraître, Les fondements sémantiques de la transitivité: à la recherche de la personne, dans VAN RAEMDONCK, D., ROSIER, L., EVRARD, I. (éd.), Actes du colloque Représentations du sens linguistique III, Bruxelles, 3-5 novembre 2005.

- (2001) Métalangage et terminologie linguistique, actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998), 2 vol., Louvain : Peeters, Orbis / Supplementa 17.
- Delesalle, S. (2000) Les 'Idées accessoires' dans l'histoire de la grammaire, dans *La langue, le style, le sens*, Paris : l'improviste, 72-79.
  - et Desirat, C. (1982) Le pouvoir du verbe, Histoire Epistémologie Langage IV-1, 35-45.
- et Horde, T. (1982) Introduction. Les Idéologues et les Sciences du langage, Histoire Epistémologie Langage IV-1:5-20.
- Descles, J.-P. (1998) Transitivité sémantique, transitivité syntaxique, dans Rousseau, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 161-180.
- Dominicy, M. (1984) La naissance de la grammaire moderne. Langage, logique et philosophie à Port-Royal, Liège : Mardaga.
- (1992) Le programme scientifique de la grammaire générale, dans Auroux, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège: Mardaga, p. 424-442.
- Evrard, I. (2003) La diathèse, des origines à l'aube de la grammaire française. Contribution à l'histoire d'un objet linguistique, 2 vol, Thèse sous la direction de Marc Wilmet, Université libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres.
- Ildefonse, F. (1994) Sujet et Prédicat chez Platon, Aristote et les Stoïciens, dans Archives de la SHESL 10, 3-34.
  - (1998) Petite histoire de la Metabasis, Histoire Epistémologie Langage XX-2, 63-80.
- Joly, A., Stefanini, J. (éd) (1977) La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues, Lille: Publications de l'Université de Lille III.
- Kelly, L. G. (1977) La physique d'Aristote et la phrase simple dans les ouvrages de grammaire spéculative, dans JOLY, A., STEFANINI, J. (éd.), *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III : 107-124.
- Lalande, André (1997) Vocabulaire technique et critique de la philosophie, volume I (a-m), Quadrige, Presses universitaires de France, article « invention » : 544.
- Lallot, J. (1994) Sujet/Prédicat chez Apollonius Dyscole, dans Archives et documents de la SHESL 10, 35-47.
- (1996) La complétude dans la grammaire alexandrine, dans AUROUX, S., DELESALLE, S., MESCHONNIC, H. (dir.), *Histoire et grammaire du sens : hommage à Jean-Claude Chevalier*, Paris : Armand Colin, 30-40.
- Lauwers, P. (2004) La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique : étude historique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948, Louvain Paris Dudley : Peeters, Orbis Supplementa 24.
- et Swiggers, P. (2005) Silvestre de Sacy et la structure de la proposition, dans BOURQUIN, J. (coord.), Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIXe siècle (1802-1870), Actes du colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté, 61-77.
- Lazard, G. (1998a) De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée, dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 55-84.
- (1998b) Deux échelles de transitivité, Actances n°2.
- Lecointre, C. (1998) Eo itionem : la transitivité dans la grammaire humaniste, dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 19-38.
- Lecourt, D., (dir.) (1999) Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences, PUF, article « invention » : 544-545.
- Lemaréchal (1983) Pour une révision de la notion de transitivité, *La linguistique*, n°19/1.
- Muller, C. (1998) Transitivité, prédications incomplètes et complémentation infinitive en français, dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 393-414.
- Raby, V. (2000) La proposition dans la Grammaire Générale française (1666-1803), thèse de doctorat sous la direction de S. Auroux, Université Paris 7 Denis Diderot, Lille : ARDT.

- (2002) « L'analyse de la phrase complexe dans la grammaire générale », Histoire Epistémologie Langage, XXIV-1, p. 93-105.
- (2005) « Proposition et jugement dans les annales de grammaire : le débat entre Michel de Neuville et Scott de Martinville», dans BOURQUIN, J. (coord.), Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX<sup>e</sup> siècle (1802-1870), colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 135-150.
- Roelandt, J. Swiggers P. (1990) La modification comme relation sémantico-syntaxique chez Claude Buffier, *Travaux de linguistique et de philologie 28*, 64-70.
- Rosier, I. (1983) La grammaire spéculative des Modistes, Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires de Lille.
- (1992) La terminologie linguistique latine médiévale, dans AUROUX, S. (éd.), Histoire des idées linguistiques, t. 2, Liège: Mardaga, 590-597.
- (1994) L'introduction des notions de sujet et de prédicat dans les textes latins, Archives et documents de la SHESL 10, 81-119.
- (2003) Abélard et les grammairiens : sur le verbe substantif et la prédication, Vivarium 41/2 : 175-248.
- Rousseau, A. (1998) La double transitivité existe-t-elle ?, dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 85-112.
  - (éd.) (1998) La transitivité, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Saint-Gérand, J.P. (2005) Le Général de la pensée du langage: Entre Grammaire et Dictionnaire aux 19e siècle, dans Les prolongements de la grammaire générale en France au XIXème siècle (1802-1870), colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté, p. 15-42.
- Samain, D. (1998) Hypothèse dynamique ou modèle valenciel. Quelques remarques sur l'évolution du concept de transitivité, dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, p. 39-54.
- Swiggers, P. (1989) Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire : la théorie de Beauzée (1767), *Lingua e stile*, 24 , 391-407.
- (1988) Les premières grammaires des vernaculaires gallo-romans face à la tradition latine. Stratégies d'adaptation et de transformation, dans ROSIER, I. (éd.), L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p. 259-268.
- Tesniere, L. (1959) Eléments de syntaxe structurale, Paris : Klincksieck.
- Tricot, J. (1989) L'Organon d'Aristote, Paris : Vrin.
- Tricot, J. (1991) La Métaphysique d'Aristote, Paris : Vrin.
- Van de Velde, D. (1998) Aperçu sur la transitivité chez les grammairiens anciens, dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 441-470.
- Vandamne, F. (1990), Les notions philosophiques -dictionnaire- (dir. Auroux, S.) dans Encyclopédie philosophique universelle (dir. André Jacob), tome 1, Paris : PUF, article Invention : 1374, article découverte : 557.
- Verrac, M. (1985), Des notions de signe et de verbe substantif à la notion d'auxiliaire, *Histoire Epistémologie Langage, VII-2*, 87-106.
- Wilmet, M. (2001) La ronde des compléments, dans Colombat, C., Savelli, S. (éd.), *Métalangage et terminologie linguistique*, actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998), vol. 2, Louvain : Peeters, Orbis / Supplementa 17, 629-641.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dumarsais décède (1756) durant la rédaction de l'article « Régime » et c'est son successeur : Nicolas Beauzée, qui rédige le texte, fournissant une première définition du « complément » comme substitut du « régime » et reconnaissant Du Marsais comme le père du terme.

<sup>2</sup> L'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert ne contient pas d'article « complément » entendu dans un sens grammatical. Mais Beauzée en rédige un sous l'en-tête spécifique de « Complément », pour l'*Encyclopédie Méthodique* de Panckoucke. L'*Encyclopédie Méthodique* est une réédition initiée par Panckoucke qui rassemble différents articles de *l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert* mais ils sont organisés par matières. Les domaines de *grammaire* et *littérature* sont rassemblés en deux volumes entre 1782 et 1786 (l'entreprise complète ne sera terminée qu'en 1832).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ceci dit, les définitions de Beauzée, comme nous le verrons, s'accompagnent d'une réorientation conceptuelle.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> On lit dans le *Vocabulaire* de Lalande une définition proche : « production d'une synthèse nouvelle d'idées, et spécialement, combinaison nouvelle de moyens en vue d'une fin. » (Lalande, A., 1997, vol. I : 544).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Mais aussi de « cas » et d' « objet », ce que nous ne pourrons présenter ici.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir Rosier, I., 1992 et 1994.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Priscien enseigne le latin vers 500 à Constantinople, il adapte la *Syntaxe* d'Apollonius Dyscole (grammairien byzantin actif au 2<sup>ème</sup> siècle de notre ère).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Rosier cite d'ailleurs Pierre Hélie remarquant que Priscien emploie le verbe *exiger* alors que ses contemporains utilisent « régir ».

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Siger de Courtrai lui compare la rection à celle de l'homme sur l'animal, du cœur sur les autres organes (voir Rosier, 1983, p. 139-140).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> L'ouvrage d'Alexandre de Villedieu *De doctrinale puerorum* est une très importante grammaire en vers qui connaît un grand succès durant toute la fin du Moyen-Age et jusqu'au début du XVIème siècle dans les écoles secondaires et les universités (Rosier, Irène, 1996 : 63-64). Pour Colombat, il s'agit de « l'ouvrage grammatical le plus diffusé au Moyen-Age » (Colombat, 1999 : 24) mais il est encore « largement utilisé à la Renaissance » <sup>10</sup> (op. cit.: 25).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Lesclaircissement de la langue françoise, est un ouvrage écrit en anglais, destiné à la cour anglaise, dont la langue cible est le français.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Palsgrave effectue une discrimination entre les différents compléments du verbe français (en contrepoint de la distinction entre verbes *actifs, passifs, moyens*). Il distingue le « régime premier », qui concerne les verbes *actifs, passifs et moyens*, du « régime secondaire » regroupant les adverbes et groupes prépositionnels. Ceux-ci n'entrent pas dans la caractérisation du type de verbe et servent à exprimer le temps, la manière, la cause, le lieu ou toute autre circonstance (en répondant à une question concernant l'action exprimée par le verbe : lieu, temps, etc.). Ramus distingue le régime avec préposition qui suit le verbe passif et le régime sans préposition qui suit le verbe actif dans la seconde édition de sa *Grammaire françoise* (voir Colombat, 2004, p. 4-8).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> La définition des prépositions est identique dans le tome I : « Leur service consiste donc dans l'indication d'un raport déterminatif par le moyen duquel une chose en affecte une autre. La préposition annonce toujours celle qui affecte, qu'on nomme le complément du raport et que par cette raison elle a sous son régime. « (Girard, 1747, p. 75, vol. 1).

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Les principaux rapports exprimés par les prépositions sont au nombre de sept : place, ordre, union, séparation, oposition, but et spécification, et Girard différencient sept classes de prépositions selon ces rapports. (op. cit., p. 184) : *collocatives, ordinales, unitives, séparatives, opositives, terminales, spécificatives*, dont il fournit la liste et les emplois (op. cit., p. 185-232).

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Une préposition n'a par elle-même qu'un sens appellatif, elle ne marque qu'une sorte, une espèce de rapport particulier mais ce rapport est ensuite appliqué et pour ainsi dire individualisé par le nom qui est le complément de la préposition : par exemple il s'est levé avant, cette préposition marque une priorité. Voilà l'espèce de rapport mais le rapport doit être déterminé. Mon esprit est en suspens, jusqu'à ce que vous me disiez avant qui ou avant quoi. Il s'est levé avant le jour : ante diem, cet accusatif diem détermine, fixe la signification de ante. (Dumarsais, 1729-1756, article « accusatif », :7).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Dumarsais explique que la préposition est « employée le plus souvent à la qualification et à la détermination c'està-dire qu'elle sert à mettre en rapport le mot qui qualifie, avec celui qui la qualifie » comme dans *un palais de roi, un courage de héros* (Dumarsais, 1729-1756, p. 253, article « article »). En effet, dans ces exemples « la préposition et

son complément sont pris adjectivement », un palais de Roi est l'équivalent de un palais royal, et une valeur de héros équivaut à une valeur héroïque (ibid.). Ainsi, dans le cas des constructions N de N, la préposition détermine le nom mais elle met aussi en rapport le mot qui qualifie avec celui qui est qualifié.

- <sup>17</sup> L'adverbe est conçu comme équivalent d'une préposition et du nom qui la suit « Ce qui distingue l'adverbe des autres espèces de mots, c'est que l'adverbe vaut autant qu'une préposition et un nom ; il a la valeur d'une préposition avec son complément, c'est un mot qui abrège, par exemple sagement vaut autant que avec sagesse. Ainsi tout mot qui peut être rendu par une préposition et un nom est un adverbe (...) (op. cit., article « adverbe » :00).
- <sup>18</sup> L'expression peut être mise en rapport avec le « déterminant » (Dumarsais, 1729-1756, p. 458).
- <sup>19</sup> Celui qui me suit (sujet) dit J-C. (proposition incise) ne marche point dans les ténèbres (attribut).
- <sup>20</sup> Il en est de même dans l'exemple « vous paissez dans nos champs sans souci » (Dumarsais, 1729-1756, p. 465), où « dans » est une préposition, « nos champs » en est le complément, mais c'est le groupe entier qui est considéré comme une « circonstance de l'action » (op. cit., p. 465).
- <sup>21</sup> Beauzée conserve l'emploi formel du terme de *complément* en lien avec la préposition, comme le faisait Dumarsais. Ainsi il parle de « complément de la préposition » et de « terme conséquent »<sup>21</sup> dans l'article « Préposition » de l'Encyclopédie : « Nulle préposition ne peut entrer dans la structure d'une phrase sans être appliquée actuellement à un terme antécédent dont elle restreint le sens général par l'idée nécessaire du rapport dont elle est le signe et sans être suivie d'un terme conséquent qui achève d'individualiser le rapport indiqué d'une manière vague et indéfinie dans la préposition (...) Le terme conséquent servant à completter l'idée totale du rapport individuel que l'on se propose d'énoncer est appelé dans le langage grammatical le complément de la préposition. » (article « préposition », E, tome XIII, p. 301). Les « termes antécédents » sont des mots susceptibles de « différents degrés de détermination » et peuvent être un nom appellatif, un adjectif, un verbe, un adverbe, et les termes conséquents sont des mots qui présentent « à l'esprit l'idée d'un être déterminé » comme un nom, pronom ou infinitif (article « Préposition », E., tome XIII, p. 301). Beauzée emploie aussi cette expression dans l'article « Génitif » (E., Tome VII, p. 587) où on lit que le dernier emploi du génitif est de se trouver à la suite d'une préposition : « Enfin on rencontre quelquefois le génitif à la suite d'une préposition ; il se rapporte alors au complément de la préposition même qui est sous-entendue. Ad Castoris, suppléez oedem ; ex Apollodori (Cic.) suppléez chronicis ; laborium tenus, suppléez extremitate. » (Beauzée, E., article « génitif », p. 587, tome VII).
- <sup>22</sup> Loneux, dans sa *Grammaire générale appliquée à la langue française*, définit les prépositions comme des « mots qui expriment la liaison, le rapport de deux idées dont la liaison, le rapport n'est pas déjà exprimé par d'autres moyens.» (Loneux, 1799, p. 178). La préposition exprime des rapports entre deux termes dont le premier est appelé « antécédent » et le second « conséquent », comme chez De Sacy, ou bien «complément » ou encore « régime » (op. cit., p. 236), les trois termes étant présentés comme équivalents (op. cit., p. 178).
- <sup>23</sup> Levizac dans L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Etrangers, explique que dans la structure : N de N, le second substantif est régi par la préposition, et, placé sous son régime, devient son « complément » : « Les prépositions, comme nous l'avons dit, ont nécessairement à leur suite et sous leur régime, d'autres mots qui en sont le complément et qui développent le sens en entier. Quelques unes de ces prépositions veulent que leur complément soit précédé de l'article, d'autres ne le veulent pas à leur suite (..) » (tome I, p. 149)

Le grammairien reprend ici l'expression de Dumarsais, ainsi que la définition de la préposition par Beauzée comme exprimant un rapport : « Les prépositions sont des mots qui servent à exprimer ou à désigner les différents rapports que les choses ont les unes aux autres. Les prépositions sont fixes et invariables. » (op. cit., p.135). Autrement dit, Levizac parle de « régime direct » ou « indirect » pour désigner les compléments essentiels du verbe, mais utilise l'expression de « complément de la préposition » dans le cas du complément du nom.

<sup>24</sup> Dans la *Grammaire nationale* (1834), les Bescherelle réaffirment la conception de la préposition comme unité rectrice se construisant avec un complément dépendant d'elle : « Les prépositions *dans, sur, de, en* ne peuvent être conçues sans complément. Ces prépositions demandent donc, commandent ou régissent le substantif (..). (op. cit., p. 146). La partie consacrée au complément des prépositions présente deux articles intéressants. Le premier N°1 *prépositions suivies de leurs régimes,* identifie le complément de la préposition à l'aide d'une question formulée à sa suite : « quand on dit *l'air porte la pensée...à notre oreille*, qu'est ce qui complète le sens de la préposition à ? ne sont ce pas les mots *notre oreille* ? Ces mots sont donc le complément de cette préposition (..). (op. cit., p. 162-163).

<sup>25</sup> Dans ses *Principes de grammaire générale*, Burggraff combine deux conceptions de la préposition, d'un côté la conception de la préposition comme rectrice héritée de Girard ou Dumarsais qui parlaient de complément *du rapport* ou *de la préposition*, d'un autre côté la conception mathématique de l'expression d'un rapport formulée par Beauzée.

Ainsi, la préposition est définie comme marquant un rapport entre deux idées comme dans *le maître de la maison* (op. cit., p. 501) mais pas seulement puisqu'elle exprime une détermination, en cela elle se différencie, dans son rôle de liaison, du verbe *être*: « La préposition n'indique pas seulement qu'il y a rapport entre deux termes, c'est là la définition du verbe, mais elle exprime d'une manière déterminée la nature de ce rapport et c'est par là qu'elle diffère essentiellement du verbe être employé comme copule ou verbe abstrait. » (op. cit., p. 501-502). La préposition exprime donc un rapport, ce qui suppose toujours deux choses ; un terme antécédent et un terme conséquent (op. cit., p. 502). Le second terme du rapport est nommé « complément de la préposition » (ibid.) pour la raison suivante : « Parce que c'est en ajoutant le second terme ou le conséquent qu'on complète l'idée marquée par la préposition ainsi en disant *je viens de.*.... <sup>25</sup> on entend bien que je viens de quelque part mais on n'aura une idée complète du rapport d'éloignement marqué par le mot « de » que si s'ajoute le nom de l'endroit dont je me suis éloigné. » (op. cit. : 502).

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> On lit que « le nom employé pour exprimer l'objet qui particularise la signification du verbe » est appelé le « régime du verbe » (Buffier, 1709, p. 53).

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Comme dans *Dieu agit justement, Dieu agit avec justice, Dieu agit justement* (op. cit., p. 78).

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Cependant, les frontières entre les deux notions de « régime » et « modificatif » se recoupent et peuvent désigner les mêmes faits (voir Bouard, B., juin 2008).

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Un autre point remarquable est que les deux notions de « régime » et « complément » sont associées aux mêmes critères de repérage. Autrement dit les contenus définitoires, incluant les tests d'identification et les questions (qui ? ou quoi. ? après le verbe), se transmettent du « régime » au « complément ».

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Quoiqu'on ait insinué, à l'article que l'on vient de citer (gouverner), qu'il falloit donner le nom de complément à ce que l'on appelle régime, il ne faut pourtant pas confondre ces deux termes comme synonymes : je vais déterminer la notion précise de l'un et de l'autre en deux articles séparés et par là je suppléerai l'article COMPLEMENT, que M. DuMarsais a omis en son lieu, quoiqu'il fasse fréquemment usage de ce terme. (article « régime », tome XIV, p. 5)

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Les valeurs des cas servent néanmoins de grille de classement pour les compléments

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> On peut se reporter à Bouard, B., à par.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Le grammairien adopte la nouvelle dénomination de « complément » et justifie son choix. Premièrement, les termes de « cas » et « régime » ne sont pas applicables à toutes les langues et « en grammaire générale, on ne doit pas employer des dénominations particulières » (1798 : 22-23). Ensuite, du point de vue des idées, les notions de cas et de régime ne véhiculent pas le même contenu que le complément. Le régime « a une signification moins étendue que le complément. Tout régime est complément, tout complément n'est pas régime » (op. cit. : 23). Le régime et le cas sont « insuffisants » même pour les langues à cas alors que le complément « explique tout dans toutes les langues. » (op. cit. : 23-24). En somme, le complément apparaît comme une catégorie fonctionnelle de sens large. Domergue mentionne d'ailleurs la terminologie de Girard qui « pèche par le fond » (op. cit. : 24), cependant il ajoute « Rendons pourtant justice à Girard ; il est le premier qui a tâché de débrouiller le chaos des parties de la proposition, et nul de ses rivaux n'a été son vainqueur ( op. cit. : 25-26) ». Il préfère suivre la « théorie nouvelle » formulée par Dumarsais (vu comme « l'inventeur du complément ») et prolongée par Beauzée (op. cit. : 26).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Dans la *Grammaire Nationale* (1834), l'utilisation de la catégorie de complément est généralisée : *complément du verbe* (direct et indirect), *complément de la préposition*, *complément du substantif*, mais aussi compléments de l'infinitif, de l'adjectif, du participe, de l'adverbe. Pourtant, dans le même temps, la *Grammaire Nationale* montre l'hésitation perdurant entre *complément* et *régime* puisqu'elle réintègre massivement ce terme (déjà présent) dans la seconde édition datant de 1840.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> « Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis *la terre est ronde*, s'appelle proposition ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes : l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme terre, et l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme ronde ; et de plus la liaison entre ces deux termes, est. » (*GGR* : 47).

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Voir Colombat, B., 1999, 2004, et Chevalier, J.C., 1968.

- <sup>37</sup> Jullien distingue la notion de voix verbale, du classement des verbes selon leur construction (transitivité/intransitivité, construction directe/indirecte).
- i) Il différencie quatre « voix » selon la transition ou non de l'action, selon sa direction (du sujet vers le complément ou l'inverse) et les rôles sémantiques des actants :
- 1° l'idée d'attacher sort de moi pour tomber sur Ferdinand, il y a transition, passage du sujet sur le complément
- 2° l'idée d'attacher naît et reste en moi
- 3° l'idée sort de Ferdinand pour tomber sur moi ; c'est une transition du complément sur le sujet
- 4° je suis cause que l'idée d'attacher tombe sur *Ferdinand*. Il y a transition de l'idée sur le complément mais elle ne vient pas immédiatement du sujet. (...)

Dans tout cela l'idée d'existence reste la même, l'idée propre du verbe a seule varié, or cette altération dans l'idée propre d'un verbe a reçu le nom de voix : il y a donc quatre voix dans le verbe *attacher*. (1854 : 44)

- ii) Il sépare d'un côté le « verbe transitif » comme dans *j'attache Ferdinand*, *je bâtis une maison* (de sémanstime « actif », « statif », ou « passif »), celui-ci peut être « transitif direct » comme dans *il frappe son père*, ou « transitif indirect » comme dans *il obéit à son père*, et d'un autre côté le « verbe intransitif » comme dans *je marche*, *je dors*, *je saigne*, *je souffre* (de sémantisme actif, statif ou passif) (1832 : 45-46, 1854 : 11-14).
- <sup>38</sup> Dans la réalité, il est souvent difficile d'identifier le modèle exact adopté par les grammairiens, la théorie annoncée étant souvent différente de celle appliquée lors de l'analyse des exemples (lorsqu'il y en a).
- <sup>39</sup> « Dans cette proposition, la rose est brillante, la rose est l'objet de mon jugement, la chose à juger, res judicanda, c'est le judicande. Est me présente le moyen de juger, la chose par laquelle je juge, c'est le judicateur. Brillante me peint la chose jugée, trouvée dans le judicande, dans la rose, res judicata, c'est le judicat. » (Domergue, 1798, chapitre I « La proposition grammaticale et ses différentes parties » : 11).
- <sup>40</sup> « Il y a donc, outre les trois parties logiques, essentielles, une quatrième partie que j'appelle complément. » (Domergue, 1798, p. 16). Mais cette partie est spécifiquement « grammaticale ».
- <sup>41</sup> « Le judicateur rejette tout complément, excepté la négation : la chose est, ou n'est pas, il prononce l'adhésion ou l'inadhésion de l'esprit et rien de plus (...) le judicateur est complet par lui-même ; il est inaccessible à toute expression qui le modifie, qui le détermine. » (Domergue, 1798, p. 17).
- <sup>42</sup> Ainsi dans « je suis à votre service » ; à votre service n'est pas le complément de *je suis*, dans « il est à la campagne » ; à la campagne n'est pas complément de *il est*, dans « les deux villes sont en cendres » ; *en cendres* n'est pas le complément de *ces deux villes sont*. A chaque fois il y a ellipse du participe, les propositions sont équivalentes à « je suis DEVOUE à votre service », « il est EXISTANT à la campagne », « ces deux villes sont REDUITES en cendres ». Au moyen de cette manipulation, les exemples sont ramenés à la structure propositionnelle quadripartite : *judicande judicateur judicat-* complément.
- <sup>43</sup> Sauf pour Caillot.